

	PROCÉDURE METTRE EN PLACE DES PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES	PG INF 011 v4	
		03/2014	1/7

MODIFICATIONS APPORTÉES

- Application des précautions complémentaires air ou gouttelettes, mars 2013
- En cas de transfert du patient, information du service ou de l'établissement receveur

OBJET

Mettre en place des précautions en complément des précautions standard en présence ou lors de suspicion de portage de certains micro-organismes ou pathologies qui font l'objet de recommandations.

DOMAINE D'APPLICATION

Tous les services de soins de l'établissement.

PERSONNEL CONCERNÉ

Tous les professionnels.

RÉFÉRENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact, consensus d'experts, SFHH, avril 2009

Manuel de certification V2010 HAS, critère 8g, avril 2011

Surveiller et prévenir les infections associées aux soins, Ministère de la santé, Haut Conseil de la Santé Publique, SFHH, septembre 2010

Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelettes, recommandations pour la pratique clinique, SF2H, mars 2013

Références internes

PG ENS-ENT 004 relative à l'élimination des déchets d'activité de soins

MO SPI-PRE 036 relatif à l'hygiène des mains

MO ENS-ENT 010 relatif au bon usage des détergents- désinfectants

PG ENS-ENT 014 relatif au bionettoyage des unités de soins de court séjour

PS ENS-ENT 010 relatif au bionettoyage en soins de suite

PS INF 007 relatif au bionettoyage en EHPAD et long séjour

LISTE DES ANNEXES

a1 : Plaquette à l'usage des patients (BMR).

MOTS CLÉS

Précautions complémentaires, isolement, contact, gouttelettes, air, hygiène des mains, gant, surblouse.

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

APR : Appareil de Protection Respiratoire BMR : Bactérie Multi Résistante aux antibiotiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux SHA : Solution HydroAlcoolique

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Rédaction (nom et fonction)	Visa	Vérification (nom et fonction)	Visa	Approbation support (nom et fonction)	Visa
M. DUHAMEL – CS – UHLIN		Dr S. ALFANDARI – PH – UHLIN		E VERWAERDE – Ingénieur qualité – Bureau Qualité	
V. LEFEBVRE – IDE – UHLIN		Dr JM. BOUREZ – Président du CLIN			

GENERALITES

Les précautions complémentaires sont de type : Contact, Gouttelettes, Air.

Les précautions contact sont mises en place en cas de :

- BMR, quel que soit le site (cutané ou respiratoire),
- *Clostridium difficile*,
- Diarrhées infectieuses,
- Infections cutanées,...

Les précautions gouttelettes sont mises en place en cas de :

- Grippe saisonnière,
- VRS, bronchiolite,
- Méningite,
- Oreillons,
- Adénovirus,
- Coqueluche,
- Diphtérie,
- Rubéole,
- Strepto A, angine, scarlatine.

Les précautions air sont mises en place en cas de :

- Tuberculose pulmonaire (dès suspicion),
- Rougeole,
- Varicelle,
- Coronavirus, SRAS,
- Lèpre pulmonaire.

Signalisation

Impératif sur :

- La porte de la chambre,
- Le planning de la salle de soins,
- Le dossier du patient (médical, paramédical ou informatisé),
- Les bons d'examens (ex. : radiologie, consultation,...).

Isolement géographique

Il est recommandé de placer systématiquement en chambre individuelle les patients porteurs de BMR ou de regrouper les patients porteurs d'une même BMR dans un même secteur.

Gestion du matériel et de l'environnement

- Privilégier l'individualisation du matériel,
- Limiter les stocks de matériel dans la chambre,
- Il n'est pas nécessaire de jeter systématiquement le consommable non utilisé dans la chambre d'un patient auquel s'appliquent les précautions complémentaires.

Gestion des déchets

- Respecter le tri des déchets à la source, comme pour toute autre situation.

Gestion du linge et de la vaisselle

- Sauf avis **ponctuel** et **contraire** de l'UHLIN, aucun traitement spécifique n'est requis pour la vaisselle, les ustensiles et le linge.

Gestion de l'environnement

- Bionettoyage quotidien qui ne doit pas forcément être réalisé en dernier.

Gestion des excréta

- Il est impératif d'éliminer les urines et selles DIRECTEMENT dans le lave-bassins, SANS vidange ni entretien préalables dans le cabinet de toilettes. Les bassins sont munis de leurs couvercles. Le port de gants est obligatoire.

Les visiteurs

- Hygiène des mains, quel que soit le type de précautions.
- Masque de soins si précautions gouttelettes.
- FFP2 si précautions air.

Les visiteurs ne doivent jamais porter de surblouse ni de gant.

Levée des précautions complémentaires :

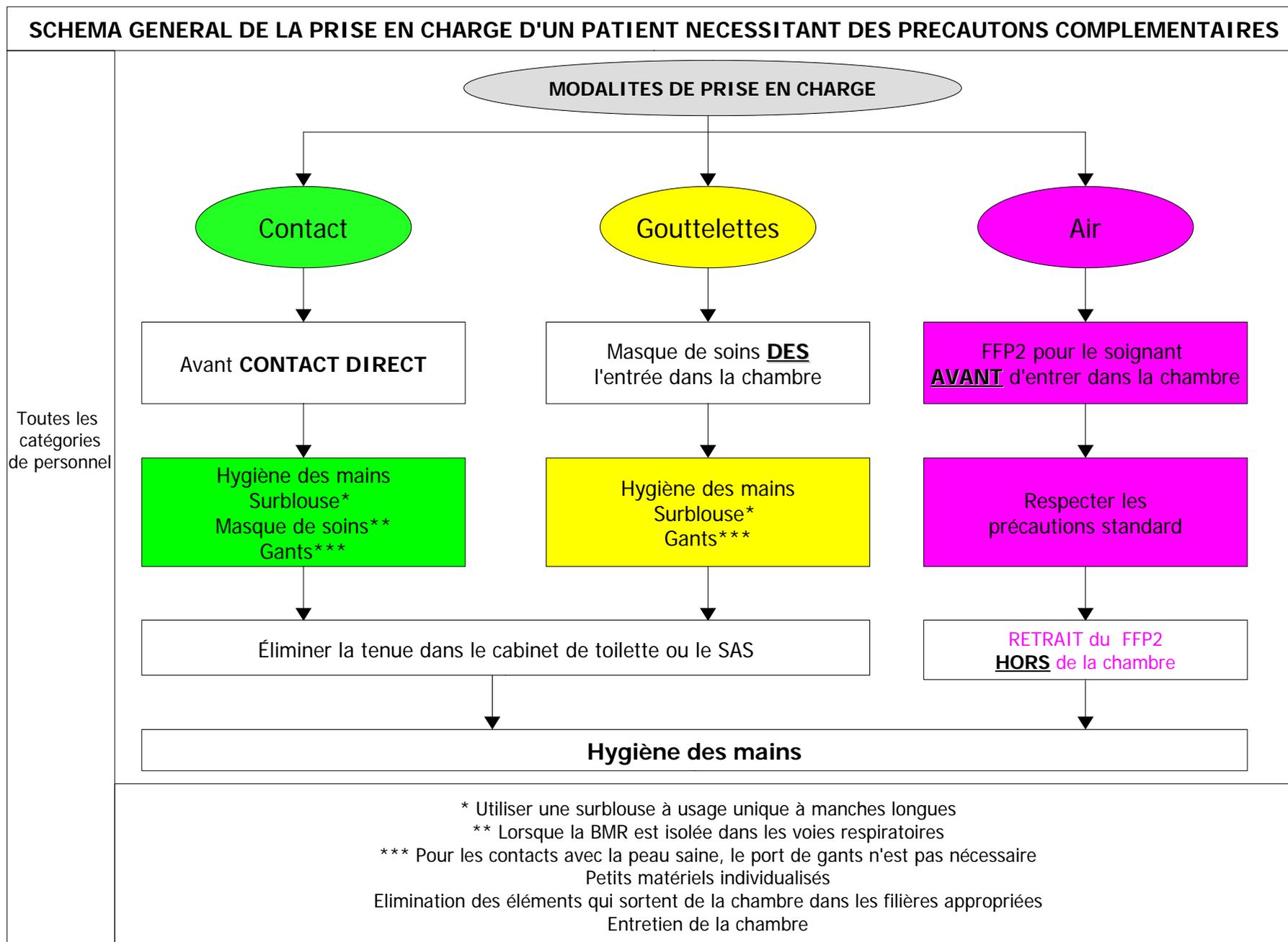
- En court séjour, jamais sauf si les précautions contact ont été mises en place d'emblée à l'admission d'un patient non connu porteur et qu'un résultat de dépistage est négatif.
- En moyen et long séjour :
 - BMR mise en évidence par dépistage dans le secteur de court séjour, les précautions pourront être levées après 2 dépistages négatifs à 48 heures d'intervalle.
 - BMR mise en évidence autrement que par dépistage : 2 prélèvements négatifs à 48 heures d'intervalles après arrêt des signes et/ou du traitement.
 - BMR mise en évidence sur une plaie qui est fermée : les précautions pourront être levées après 2 dépistages négatifs à 48 heures d'intervalle.

Information en cas de transfert du patient

- Lors du transfert du patient, prévenir le service ou l'établissement d'accueil de la nécessité ou non de maintenir les précautions complémentaires. Préciser les date et résultat des derniers prélèvements bactériologiques.

Suivi d'un patient porteur de BMR

- Lors de la mise en évidence d'un portage de BMR chez un patient, ses données sont enregistrées dans un dossier consulté et suivi par l'UHLIN.
- En cas de réhospitalisation, et ce pendant 3 ans minimum, les précautions complémentaires seront systématiquement remises en place.
- S'il n'a pas d'hospitalisation et si aucune BMR n'est (re)mise en évidence pendant le délai de 3 ans, les données du patient sont archivées et son dossier est considéré classé.



Organisation des précautions complémentaires CONTACT



Tout le personnel : lors des **contacts directs** avec le patient ou son environnement

Mettre à disposition
SHA – surblouses/masques de
soins – gants

**A l'entrée de la chambre ou
dans le cabinet de toilette
ou le SAS**

Revêtir la surblouse ± masque
si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Enfiler les gants si nécessaire*



* Pour les contacts
avec la peau saine, le
port de gants n'est pas
nécessaire

Effectuer les soins

**A la sortie de la chambre ou
dans le cabinet de toilette
ou le SAS**

Éliminer les gants

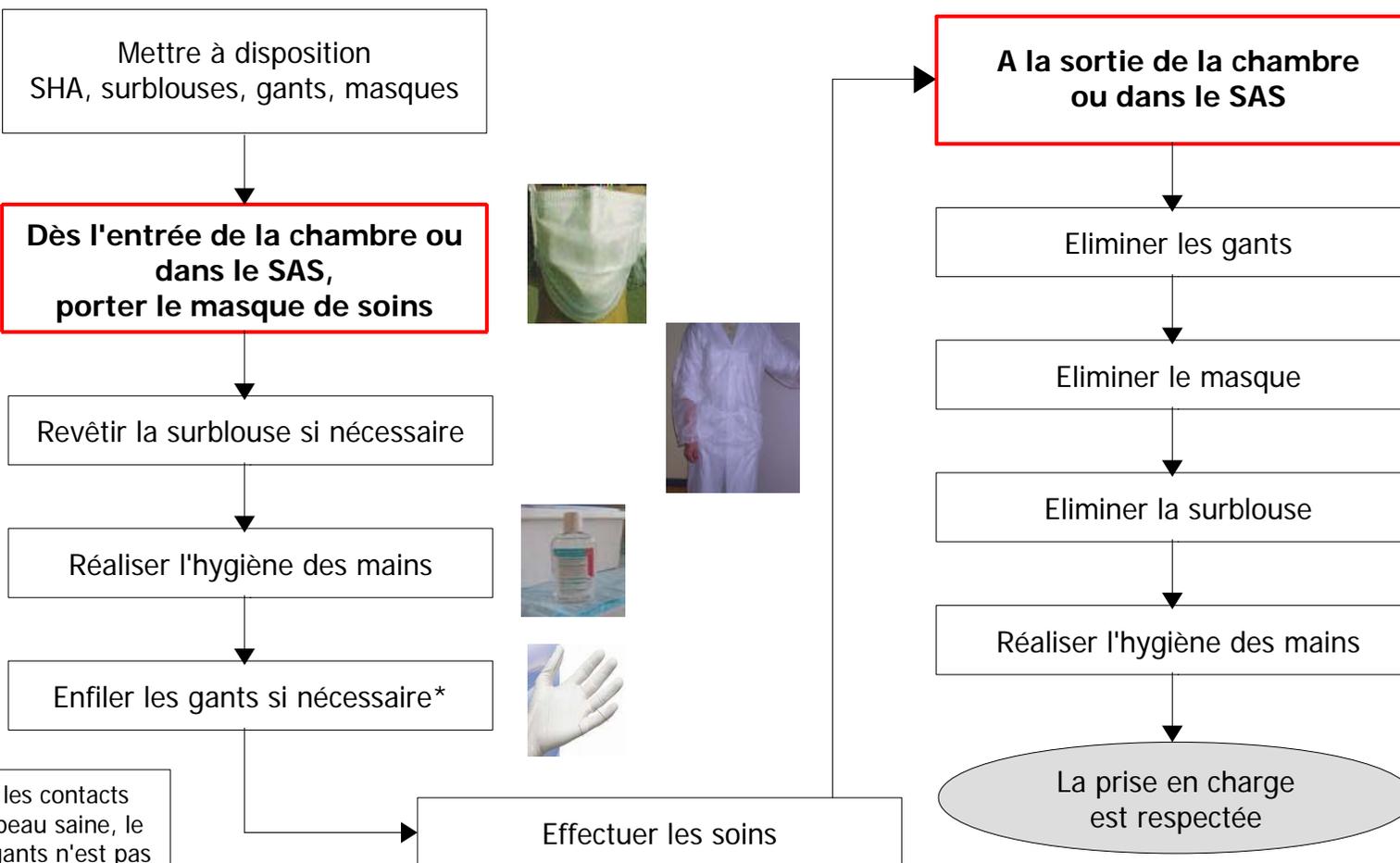
Éliminer surblouse ± masque

Réaliser l'hygiène des mains

La prise en charge
est respectée



Organisation des précautions complémentaires GOUTTELETTES



Organisation des précautions complémentaires AIR



A l'extérieur de la chambre
Mettre à disposition
FFP2 pour les soignants et visiteurs
Masques de soins pour le patient

**AVANT D'ENTRER
DANS LA CHAMBRE**



Porter l'APR FFP2

Réaliser l'hygiène des mains



Effectuer les soins

HORS DE LA CHAMBRE

Éliminer l'APR FFP2



Réaliser l'hygiène des mains



La prise en charge est respectée

Si le patient doit quitter la chambre, lui faire porter un masque de soins

